



INNOVATION

Système de protection d'un moteur

Pêcheur plaisancier et nostalgique de la Bretagne « zone poissonneuse », il m'arrive de passer à Rennes et sa région lors de mes vacances. Au port de Saint-Cast-le-Guildo, j'ai vu toutes les embases des moteurs hors-bords dans l'eau. En tant que mécanicien, et réparateur en matériel nautique, je suis resté sans voix sur l'état catastrophique des embases de ces moteurs hors-bords.

Après m'être renseigné auprès de la Capitainerie, tout s'éclaira : « le préfet de Saint-Brieuc a signé l'arrêté sur la réglementation d'exploitation du port de plaisance de Saint-Cast-le-Guildo ». Celui-ci prévoit dans son article n°1 : « **Lors du stationnement à l'intérieur du port, les navires propulsés par un ou deux moteurs hors-bords posés sur le tableau arrière doivent impérativement laisser les embases entièrement dans l'eau.** » Pour justifier leur décision, les autorités invoquent des problèmes de sécurité et d'encombrement du plan d'eau.

Nous savons tous que **les moteurs hors-bords n'ont pas été conçus pour rester toute l'année dans l'eau salée**. Le levage hydraulique permet de préserver l'embase ainsi que le mécanisme de la pompe de refroidissement, c'est vital pour le moteur.

Pour bien faire, après chaque utilisation, **on devrait impérativement rincer le moteur à l'eau douce pendant quelques minutes pour retirer le sel** qui se cristallise dès 82 degrés.

Suite à toutes ces constatations, et après une étude poussée qui a duré plusieurs mois, **j'ai inventé une solution dont j'ai déposé le brevet. Cette innovation permettra de protéger l'embase qui pourra rester toute l'année dans l'eau salée dans les ports soumis à la réglementation de non-levage de l'embase. Par ailleurs, le dispositif permet d'effectuer très facilement un rinçage à l'eau douce après chaque sortie sans déplacer le moteur.** N'oublions pas que le moteur (véritable investissement) est aussi le gage de la sécurité des navigants. Si l'on tient compte de la longévité accrue du moteur et la protection améliorée de l'hélice, l'ensemble sera très vite amorti.

Le prototype de ce brevet national sera **présenté au salon nautique de Paris** en décembre 2015 sous le nom d'**opposite-wave** = repousse l'eau, les vagues et les vaguelettes.

C'est un pêcheur plaisancier qui a étudié ce produit ingénieux : lors de la mise en place d'**opposite-wave**, des pièces pourraient vous échapper, c'est pour cela que **toutes les pièces sont flottantes** et qu'elles **sont aussi visibles la nuit grâce à des points fluorescents**.

Jean Michel Martinet
plaisancier

Pour plus d'informations :
www.opposite-wave.com
ou
martinetjeanmichel@yahoo.fr

NDLR : nous rappelons que les longueurs de navires sont fixées uniquement par les douanes et n'incluent pas les parties amovibles (voir notre chronique juridique parue dans notre numéro de juin).

